

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-LOUP HORS
Séance du 26 novembre 2024

Date de convocation : 19/11/2024
Nombre de conseillers : 14
Présents : 13
Pouvoirs : 0
Votants : 13
Absent : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Samuel **DUMAS**, Maire.

Etaient présents : Samuel **DUMAS**, Catherine **LÉVÊQUE**, Pierre-Yves **LE BERRE**, Corinne **DURAND**, Monique **FERRUT**, Pascal **FREMONT**, Elise **HETROIT**, Vincent **LE BARBIER**, Hélène **LEBLOND**, Pascal **MASSOT**, Fabienne **MOISON**, Jean-Marc **SAVIGNY**, Arnaud **TRIOMPHE**.

Absent : Christophe **TERTRE**

Secrétaire de séance : Catherine **LÉVÊQUE**

ORDRE DU JOUR

- Adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha au SDEC ENERGIE
- Décision Modificative n°1
- Aménagement du parking de la Mairie : Eclairage Public
- Décision modificative n°2
- Amortissement des investissements aux moyens de fonds de concours – Nomenclature M57
- Questions diverses

2024-029

Adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha au SDEC ENERGIE

Vu les statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer et actés par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Isigny-Omaha Intercom en date du 26 septembre 2024, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public » sur l'ensemble de son territoire,

Vu la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 10 octobre 2024, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Isigny-Omaha Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public », sur l'ensemble de son territoire dans les meilleurs délais.

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 10 octobre 2024, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom, à compter de la date de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion au Syndicat.

CONSIDERANT que, conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- l'adhésion de la Communauté de Communes Isigny-Omaha Intercom est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des membres du syndicat dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement ;
- les assemblées délibérantes des membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SDEC ENERGIE pour se prononcer sur l'adhésion envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable ;
- la décision d'adhésion est prise par le représentant de l'Etat dans le département.

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 15 octobre 2024, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'Approuver** l'adhésion de la Communauté de Communes Isigny-Omaha Intercom au SDEC ÉNERGIE

2024-030

Décision modificative n°1

Vu le budget primitif adopté le 09/04/2024,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits afin d'ajuster les imputations comptables des travaux du parking et des plantations associées aux aménagements agropastoraux,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°1 et détaillés comme suit :

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	20	203	-20 000,00 €	
Investissement	23	231	20 000,00 €	
Investissement	21	2152	-375 000,00 €	
Investissement	23	231	375 000,00 €	
Investissement	21	2131	-106 300,00 €	
Investissement	21	212	106 300,00 €	

De plus, afin d'effectuer les opérations d'ordre de transferts comptables concernant les travaux du parking, le budget primitif doit être modifié comme suit :

- **Investissement Recettes** : Augmentation de crédits à l'article 203 « Frais d'Etudes », Chapitre 041, d'un montant de 44 400.00 €

- **Investissement Dépenses** : Augmentation des crédits à l'article 231 « Immobilisations corporelles en cours », Chapitre 041, d'un montant de 44 400.00 €.

Ces mouvements s'équilibrent en dépenses et en recettes, en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à modifier le budget primitif comme détaillé ci-dessus.

2024-031

Aménagement du parking de la Mairie – Eclairage Public

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'extension d'Eclairage Public, suite aux travaux d'aménagement du parking de la Mairie et de ses abords.

Le coût estimatif de cette opération est de 60 000.00 € TTC.

Après déduction du financement assuré par le SDEC, la participation communale s'élèverait à 35 000 €.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de Confirmer** que le projet est conforme à l'objet de sa demande, après accord du SDEC pour sa réalisation,
- **de Prendre acte** que la construction des ouvrages nécessaires est réalisée par le SDEC,
- **de S'engager** à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- **de Décider** du paiement de sa participation par un fonds de concours (section d'investissement) compte 204182,
- **de Prendre note** que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- **d'Autoriser** son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

2024-032

Décision modificative n°2

Vu le budget primitif adopté le 09/04/2024,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits afin de financer la participation communale relative à l'extension de l'Eclairage Public, suite aux travaux d'aménagement du parking de la Mairie et de ses abords, menée par le SDEC Energie (Délibération 2024-031),

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'Autoriser** le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°2 et détaillés comme suit :

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	21	2152	-35 000,00 €	
Investissement	204	2041582	35 000,00 €	

2024-033

Amortissement des investissements aux moyens de fonds de concours – Nomenclature M57

Monsieur le Maire explique qu'en application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales devaient délibérer afin d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 (nouvelle nomenclature comptable).

Le Conseil Municipal a adopté la nomenclature M57, le 14/10/2021 (délibération 2021-14).

Pour rappel, les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations sauf pour les subventions d'équipement versées, retracées au compte 204X, conformément à l'article L.2321-2 28° du CGCT.

La durée maximale des amortissements est la suivante :

- **5 ans** lorsque la subvention des biens mobiliers, du matériel ou des études, auxquelles sont assimilées les aides consenties aux entreprises, non mentionnées dans les deux cas ci-dessus
- **30 ans** lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations
- **40 ans** lorsque la subvention finance des projets d'infrastructures d'intérêt national
- **1 an** pour les biens dont la valeur est inférieure à 1 000 € TTC

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'amortir sur **10 ans** la participation communale relative à l'extension de l'Eclairage Public, suite aux travaux d'aménagement du parking de la Mairie et de ses abords, menée par le SDEC Energie (Délibération 2024-031).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'Appliquer** les amortissements de subventions d'équipement selon la réglementation en vigueur et exposé dans le corps de la présente délibération
- **d'Appliquer** un amortissement sur **10 ans** pour le dossier d'extension de l'Eclairage Public du parking
- **d'Autoriser** le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2024-034

Installation d'un câble électrique pour l'implantation d'une borne IRVE - SDEC

Lors de sa séance du 09/04/2024, le Conseil Municipal décidait à l'unanimité l'implantation de deux bornes IRVE sur la commune :

- une Rue de l'église
- une Rue des écoles, sur le parking (Délibération 2024-018).

Pour la mise en place de la borne Rue des Ecoles (sur le parking), une ligne électrique souterraine doit être installée sur la parcelle cadastrée ZD 34, appartenant à la commune.

Un acte notarié doit être signé dans ce sens afin de permettre au SDEC d'obtenir un « droit de jouissance spéciale pour l'installation d'un câble électrique », sur cette parcelle.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'Autoriser** le Maire à signer l'acte notarié à recevoir par l'étude *D&Associés* Notaires à CAEN, réitérant le protocole signé avec le SDEC ENERGIE le 10/09/2024, et portant sur l'installation d'un câble électrique souterrain sur la parcelle cadastrée section ZD numéro 34,
- **d'Autoriser** le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

1) Concerts de Noël

Samedi 14 décembre 2024 – à 18 h à l'église de Saint-Loup-Hors
Organisé par le Chant de l'Aluette avec la chorale de Saint-Loup-Hors

Dimanche 15 décembre 2024 – à 16 h à l'église de Saint-Vigor-le-Grand
par les élèves du Chant de l'Aluette

2) Crèche Vivante

Dimanche 22 décembre 2024 – 17 h 30 à l'église de Saint-Loup-Hors
Organisée par la chorale de Saint-Loup-Hors

3) Travaux du parking

- Les travaux du parking avancent dans les temps pour le moment
- Du fait du manque de stationnements sur le parking à cause des travaux, le Maire indique qu'il n'y aura pas de vœux en janvier 2025, ni de marché de Noël.
- Les appels d'offres concernant l'extension de la salle polyvalente et la rénovation de la mairie seront lancés en début d'année.

Maire, Samuel **DUMAS**

Secrétaire de séance, Catherine **LÉVÊQUE**



